

A CRETEIL, le 02 juillet 2013

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques,

Lors du Comité Technique Local du 1er février 2013, Monsieur BRUNET, Directeur des Finances Publiques du Val de Marne, a accordé, à l'occasion du pont naturel du 10 mai 2013, une journée d'autorisation d'absence pour remercier les agents du département du travail effectué tout au long de l'année 2012.

Le 21 juin 2013 en fin de journée, Madame Blanc, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources du Val de Marne, contacte par téléphone deux des trois organisations syndicales représentatives du département, en indiquant que cette journée sera reprise aux agents suite à une décision venant de « plus haut ».

Cette décision prise lors du CTL du 01/02/2013, dont le procès verbal signé a été transmis à vos services, d'une part, et les chefs de services ayant reçu pour consigne le 14/03/2013 de poser cette journée dans AGORA d'autre part, il est difficile de comprendre un tel revirement intervenant aussi tardivement.

Nous avons sollicité par courriel du 24 juin une confirmation par écrit auprès de Monsieur BRUNET, restée sans réponse. Lors du CTL tenu ce matin, Monsieur BRUNET nous a indiqué que la réponse devait venir de la « Centrale ».

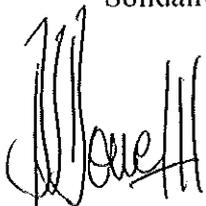
Nous prenons donc contact avec vos services pour vous demander de bien vouloir nous indiquer si une décision à caractère rétroactif en défaveur des agents sera effectivement prise. Nous tenons à cet égard à souligner que les agents du Val de Marne, déjà irrités par cette perspective, ne comprendraient pas pourquoi ce qui a été accordé en 2011 aux agents de la DRFiP de PARIS leur serait aujourd'hui refusé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en nos cordiales salutations.

Solidaires Finances Publiques 94

CGT Finances Publiques 94

FO DGFIP 94



B. DOUET-HERRERA



A. CORTIJOS



L. LOUIS